

INFORMATIONS CIRCULATION ET STATIONNEMENT

CARNAVAL

SAMEDI
18 MAI
2024



14H
17H

VIEUX-PORT

INFORMATIONS CIRCULATION ET STATIONNEMENT SAMEDI 18 MAI 2024



CIRCULATION INTERDITE

De 7 h à 13 h

(sauf livraisons de 7 h à 11 h)

- Quai de Rive-Neuve
- Rue Plan Fourmiguier, entre la rue Robert et le Quai de Rive-Neuve
- Rue du Chantier, sera mise en double sens uniquement pour faciliter les entrées et sorties des garages riverains, entre le n°5 et la rue Neuve Sainte-Catherine
- Rue Fort Notre Dame, entre la rue Neuve Sainte-Catherine et le Quai de Rive-Neuve
- Voie d'accès tunnel Vieux-Port, dans sa totalité. Maintien de la mise en circulation de la voie d'accès tunnel "PHARO"

De 13 h à 18 h

- Quai des Belges, entre le Cours Jean Ballard et le Quai du Port
- Rue Beauveau entre Pythéas et Bailli de Suffren
- Bailli de Suffren entre rue Beauveau et Quai des Belges
- Rue Pythéas entre la rue Paradis et le Quai des Belges
- Entre la rue de la Tour et la rue Paradis, la circulation se fera à double sens pour faciliter les entrées et sorties du parking indigo. Les véhicules sortant du PARKING INDIGO auront l'obligation de tourner à gauche vers la rue Vacon
- Rue Paradis, les véhicules arrivant sur la rue Pythéas auront l'obligation de tourner à droite sur la rue Vacon

De 13 h à 21 h

- Quai du Port
entre l'avenue Saint-Jean et la rue de la République
- Avenue Saint-Jean
entre la rue Martégale et le Quai du Port
- Rue Henri Tasso
entre la rue de la Loge et le Quai du Port
- Passage Pentecontore
entre la rue de la Loge et le Quai du Port
- Rue Bonneterie
entre la rue de la Loge et le Quai du Port
- Rue de la Mairie
entre la rue de la Loge et le Quai du Port
- Rue Coutellerie, les véhicules arrivant sur la rue de la République auront l'obligation de tourner à gauche
- Rue de la République
entre le Quai des Belges et la Place Sadi-Carnot
- Rue de la Loge (entre le n°2 et le n°8)

STATIONNEMENT INTERDIT

Du vendredi 17 mai 23h au samedi 18 mai 21h

- Quai de Rive-neuve
- Quai des Belges
- Quai du Port
- Rue de la Loge entre le n°2 et le n°8

Du mercredi 15 mai 7h au dimanche 19 mai 20h

- Rue de la Loge (entre le n°6 et le n°8)



Ville de Marseille © Adobe Stock - Imprimerie municipale de Marseille - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.

**sauf aux véhicules liés à l'organisation, accès garages riverains, soins médicaux à domicile et aux véhicules de secours, dépannage bateaux. La circulation se fera par du personnel agréé à l'initiative du Directeur du service d'ordre ou du pilote du PC Sécurité.*



Plus d'infos sur marseille.fr



VILLE DE
MARSEILLE